

CLÉS POUR AGIR HYDRO INFOS BFC

Lettre d'information de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté

RÉHABILITATION RÉUSSIE AU MOULIN DES ROCHES (21)

En 2009, Monsieur et Madame Binczak acquièrent le moulin des Roches à Fleurey-sur-Ouche (21), pour y établir leur résidence principale. Après avoir découvert un barrage et un bief sous l'épaisse végétation, puis la présence de turbines, ils se renseignent sur l'opportunité d'une relance de la production du site auprès de Lilian Geney, chargé de mission hydroélectricité à l'ADEME Bourgogne (avant la fusion avec la Franche-Comté). Sous ses conseils et accompagnés par le bureau d'études lorrain Jacquel & Chatillon, ainsi que par l'association HIPAF*, ils effectuent de longues recherches aux archives départementales pour finalement identifier l'origine du moulin dans un document datant de 1488. Le site a été équipé de turbines en 1911 pour alimenter l'éclairage public notamment ; les machines ont été stoppées en 1968. Après des échanges constructifs avec la DDT de Côte-d'Or, le couple obtient en 2015 la reconnaissance du droit fondé en titre et de la consistance légale : 40,3 kW complétés par 53,4 kW sous le régime de l'autorisation de 1851, avec une hauteur de chute brute de 2,65 m. Mais la puissance électrique réelle attendue se limite à 60 kW, sans doute en raison du bief pas assez profond.



© Stéphane Binczak
Le projet qui représente un investissement total de 700 000 € HT a reçu des subventions de 5 400 € de l'ADEME Bourgogne, de 365 000 € de la Région Bourgogne et de 90 000 € de l'Agence de l'eau.

Au cours de la réhabilitation, avec l'entreprise Jileo (21) en assistance à maîtrise d'ouvrage, la prise d'eau au barrage est équipée d'une grille à profil hydrodynamique et d'entrefer 20 mm, avec un dégrilleur à bras et une goulotte de défeuillage et de dévalaison. Une passe à poissons

à 9 bassins en enrochements est aménagée en amont du barrage dans un bras de décharge (étude Burgeap). En 2020, malgré les confinements liés à la crise du Covid, un artisan-maçon local (entreprise Dafonseca à Jouey) effectue le génie civil pour accueillir 2 turbines Kaplan Andritz Hydro. Les machines simple réglage, de 31 kW chacune, installées dans les deux chambres d'eau existantes, produisent en moyenne 240 000 kWh/an dans le cadre d'un contrat H07. L'installation d'une drome est prévue pour écarter les gros flottants.

► Contact : Stéphane Binczak - stbinc221@gmail.com - 06 09 85 68 20

UN QUART DE LA PRODUCTION VENDU EN ACC



© Nouvergies

Après bientôt deux ans de fonctionnement de la boucle d'autoconsommation collective (ACC) de Champagnole (39), Thomas Darrousez, responsable exploitation-maintenance chez Nouvergies, en dresse un premier bilan et rappelle les conditions pour mettre en œuvre une telle opération.

Qui sont vos clients à Champagnole et combien leur avez-vous vendu d'électricité en 2025 ?

Notre centrale de la Serve possède deux groupes Kaplan de 380 kW chacun. Pour assurer notre contrat H07 de 400 kW, un groupe étant suffisant, nous avons donc choisi d'utiliser le second groupe qui vendait sur le marché spot pour approvisionner une boucle locale en ACC. En 2025, le groupe en H07 a produit 1 806 MWh ; l'autre a fourni 712 MWh aux clients en ACC et 429 MWh sur le marché spot. Le quart de la production de la centrale est donc vendu en ACC, ce n'est pas négligeable. Depuis le début de l'année 2026, environ 80 % des ventes en ACC sont destinées à l'entreprise Sanijura (meubles de salle de bain) qui a l'avantage d'avoir une consommation assez stable car elle possède une importante ligne de production en 3x8. Le solde se répartit entre les entreprises Unimeca (7,5 %, usinage), Bavoysi (7,5 %, menuiseries en aluminium) et un magasin Biocoop (5 %).

Comment arbitrez-vous les priorités entre les 2 turbines ?

En hiver, nous donnons la priorité au groupe en H07 car le tarif est meilleur et nous avons la majoration de qualité. Le second groupe est là pour mieux valoriser la production que sur le marché spot. En été, nous arbitrons en fonction des horaires de travail des consommateurs, car si personne ne consomme alors la totalité est vendue sur le marché spot, parfois négatif. Ce qui peut nous faire perdre tout le bénéfice de l'ACC. Mais il faut que cela en vaille la peine car les arrêts et redémarrages usent les machines, les vannes et demandent du temps aux équipes sur le terrain. En 2025, nous avions un prix de vente aux consommateurs identique toute l'année se situant proche des 150 €/MWh. Cette année, nous avons été obligés de distinguer les tarifs été et hiver pour mieux suivre les prix de marché : du 1/11 au 31/3, on est proche de 150 €/MWh mais le tarif estival avoisine les 100 €/MWh. Mais cela reste nettement meilleur que les 50-70 €/MWh du marché spot. Quant à notre centrale de 740 kW à Pont-du-Navoy (39),

* Histoire et patrimoine à Fleurey-sur-Ouche

45

Nombre de centrales réalisées en Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016 (6,4 MW de puissance installée) dont 23 en lien direct avec la mission d'animation sur l'hydroélectricité

41 M€

Montant estimé des investissements réalisés pour 2,9 M€ d'aides aux travaux attribués par la Région Bourgogne-Franche-Comté

(Suite article « Un quart de la production... »)

elle a émis sa première facture d'ACC en mai dernier auprès d'une supérette située à 1,5 kms de la centrale. D'autres entreprises vont prochainement rejoindre la boucle locale.

Quelles démarches exige une opération d'ACC ?

Tout d'abord, pour effectuer une opération d'ACC, il faut savoir si son installation peut vendre un surplus de production qu'on ne peut pas valoriser avec son contrat H07 ou H16, et pas l'inverse. Ensuite, il faut savoir si de gros consommateurs d'électricité se situent dans les 2 à 20 kms autour de la turbine. Pour cela, il est intéressant de se faire accompagner par une société spécialisée qui va analyser la zone et démarcher de potentiels consommateurs (coût : 4 000 à 5 000 €). Si c'est le cas, il faut demander à Enedis l'installation de sous-compteurs (prestation payante) pour chacune des turbines et, en parallèle, il est nécessaire de trouver un agrégateur pour valoriser les électrons qui ne seront pas vendus en ACC sur le marché spot. Enfin, EDF OA doit mettre à jour le contrat d'obligation d'achat suite au passage du bureau de contrôle certifiant que des compteurs distincts sont bien en place. Toutes ces étapes cumulées peuvent prendre plus de 6 mois.

► Pour en savoir plus : Lettre Hydro Infos BFC #10

Guide Enedis sur l'autoconsommation

SAVE THE DATE – 19 ET 20 NOVEMBRE 2026 – 13^e RENCONTRE DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

La 13^e rencontre de l'hydroélectricité aura lieu les 19 et 20 novembre prochains à Beaune (21) et proposera différentes nouveautés. Partenaire presse de l'événement depuis de nombreuses années, le magazine Puissance Hydro assure cette année également la commercialisation des stands. Les exposants peuvent aussi gagner en visibilité en devenant parrains de plusieurs temps forts (contact exposants : Jérôme Chabaudie, jerome@puissance-hydro.fr - 01 70 29 08 39 / 06 61 82 66 06). Le 19 novembre, les participants visiteront les 2 centrales de Fraisans (39) : celle en rive gauche est équipée de 2 VLH pour 400 kW depuis 2012 (visite du matin) et celle en rive droite turbine avec une Kaplan double réglage de 190 kW depuis mars 2026 (l'après-midi). Le soir, un producteur présentera le retour d'expériences de son projet en présence du bureau d'études et de Fabrice Bouveret de la mission sur l'hydroélectricité de Bourgogne-Franche-Comté. La journée du 20 novembre débutera par la table ronde sur l'actualité réglementaire et juridique en présence d'un représentant de la Direction générale de l'énergie et du climat, et se poursuivra l'après-midi autour de la question de la conciliation entre les différents usages de l'eau. Toute la journée, le forum et les ateliers présenteront les gammes et nouveautés des exposants. Les inscriptions seront ouvertes en septembre (30 € pour le 19/11 et 50 € pour le 20/11).

► <https://evenements.ademe.fr/e/rencontre-hydro>

NOUVELLES GOUVERNANCES POUR 2 ASSOCIATIONS DE MOULINS

Lors de la récente assemblée générale de l'Association des moulins du Morvan et de la Nièvre (AMMN), Yves Coquard en est devenu le nouveau président, succédant à Francis Lefebvre-Vary qui a œuvré à ce poste pendant plus d'une décennie et qui reste au conseil d'administration. Les vice-présidents de l'AMMN sont Françoise Demarche et Philippe Gilles, le trésorier est Patrick Ansault et la secrétaire Christine Mercier.

L'association des moulins de Saône-et-Loire a également renouvelé son conseil d'administration : Christian Guichard en est le nouveau président avec à ses côtés Alain Desbrosse (vice-président), David Roland (secrétaire), Viviane Desbrosse (secrétaire adjointe), Jean-Claude Neyrat (trésorier) et François Fricaudet (trésorier adjoint).



Agenda

Sous réserve de modifications

Pour d'autres événements et l'actualisation des dates, consultez la page :

www.hydro-bfc.fr rubrique Agenda

5 SEPTEMBRE 2026

Visite de moulins dans le Morvan

Lieux : Moux-en-Morvan et Alligny-en-Morvan (Nièvre)

Organisation : Association des moulins du Morvan et de la Nièvre

► ammn.buro@gmail.com

26 SEPTEMBRE 2026

Visite de moulins en Saône-et-Loire

Organisation : Association des moulins de Saône-et-Loire

► webmaster@moulin71.fr

SEPTEMBRE/OCTOBRE

2 journées de visites de centrales hydroélectriques sur le Doubs et la Nièvre.

Organisation : ADERA

► f.bouveret@adera.asso.fr

19 ET 20 NOVEMBRE 2026

13^e rencontre de l'hydroélectricité ADEME

Beaune (21)

19/11 matin et après-midi :

Visite des centrales de Fraisans (39) rive gauche et rive droite

19/11 soirée - Beaune (21) :

Conférence sur le retour d'expérience d'un porteur de projet. Forum des exposants. Cocktail dînatoire.

20/11 - Beaune (21) :

Tables rondes sur la conciliation des usages de l'eau et l'actualité de la filière, ateliers, forum des professionnels.

► Informations : <https://evenements.ademe.fr/e/rencontre-hydro>

Lettre d'information de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté n°20 - Juillet 2026

Responsable de la publication :

Marie Kientz - ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Responsables de la rédaction :

Lilian Geney - ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Fabrice Bouveret - ADERA, Juliette

Fihman-Talpin - Agence Watts-New, Région Bourgogne-Franche-Comté

ISSN : 2779-4954 / Conception : Umberto Cacchione - Tutti Quanti

© Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation du responsable de publication.